

Stop aux rejets toxiques en mer Méditerranée

Soumis par Sophie
Dernière mise à jour: 06-09-2015

SIGNEZ LA PÂTITION

(cliquez sur l'image)

(VIDEOS)

ENQUÊTE PUBLIQUE du 17 Août au 25 Septembre 2015

Arguments de CoLLeCT-iF environnement
contre les rejets liquides d'effluents toxiques et
chimiques en mer dans le Parc National des Calanques

Avec la création le 18 avril 2012 du Parc National des Calanques, il a été décidé d'arrêter les rejets solides (argiles, boues rouges de l'usine d'alumine de Gardanne au 31 décembre 2015.

Comme je l'ai demandé au Grenelle de l'Environnement, et de la Mer, nous nous opposons, à toutes utilisations de la canalisation et à fortiori à tous rejets liquides d'effluents toxiques, chimiques, non biodégradables et cumulatifs.

Le label Parc National est un label international qui engage la responsabilité d'un pays et qui expose aux vues de la planète, une démarche de valorisation de protection des espaces et des espèces!

Face aux enjeux de développement durable, avec l'outil « Parc National des Calanques nous démontrons une incapacité à répondre à ses exigences et à la hauteur de la problématique.

Cette pollution chimique est invisible et sournoise, elle n'a pas de couleur, elle n'a pas d'odeur et ses effets nocifs se produisent dans le temps!

Avec une mauvaise décision, nous prenons le risque de dégrader au niveau mondial le label « Parc National » et de faire acte de jurisprudence pour les autres espaces protégés. Nous endosserons alors une responsabilité norme que l'on ne peut mesurer.

Les solutions techniques existent, elles ont fait leurs preuves. Leurs coûts ont déjà financés depuis plus de 20 ans par des subventions et des avantages fiscaux très importants, qui ont été détournés et utilisés à d'autres fins!

Qu'attendons-nous de l'enquête publique ?

Une enquête publique est un aveu de faiblesse!

Nous ne voulons pas un décret de démocratie et l'exercice n'est pas facile!

Nous voulons que le commissaire enquêteur agisse en « bon père de famille » et que son avis consultatif soit conforme et respectueux de l'opinion de la grande majorité des citoyens. Que sa décision soit légitime et comprise.

* Une prise en considération de la législation internationale, sur les normes concernant les déchets toxiques, de la convention de Barcelone de 1995, qui stipule l'interdiction de rejeter ou de déverser des déchets et de la charte du Parc National des Calanques qui est fixée pour objectif de préserver la biodiversité marine. Aucune dérogation de dépassement de seuil ne peut être tolérée et accordée.

* Une prise en considération et un positionnement clair des élus de la Région publique Française sur l'engagement de leur responsabilité aujourd'hui et dans les années à venir, face à ce dossier.

* Une prise en considération de l'aide publique attribuée et reversée depuis plus de 20 ans à l'industriel, de sa volonté de manipuler les études d'impact (Rapport CREOCEAN de 1993 interdit de publication) et de détourner l'opinion publique en se servant du chantage à l'emploi et d'une pseudo « économie circulaire » qui met sur le marché de la région des déchets toxiques recyclés.

* Une prise en considération de la vétusté de la canalisation qui ne peut pas être inspectée correctement du fait de son inaccessibilité et du risque écologique et sanitaire d'une rupture quasi certaine de celle-ci.

* Une prise en considération de l'application directe du principe du « Pollueur-Payeur » et une compensation financière réversible à un fond spécial dédié au Parc National des Calanques et à la restauration des écosystèmes au titre de dédommagement.

* Une prise en considération de la problématique de cette pollution, qui n'a pas de frontières, dans les différents contournes de la baie du littoral des Bouches du Rhône et du Var. Les traces de boues sont vastes, le panache s'étend de Toulon à Sète. Des déversements de boues se retrouvent même en Espagne.

Instituer un système de surveillance continue de la pollution et une cartographie précise.

* Une prise en considération des effets nocifs, d'un passage d'un état solide (inerte pour l'industriel avec les boues argileuses) à un état liquide avec le rejet direct d'éléments toxiques, de métaux lourds et de radioactivité (Arsenic, Sélénium, Aluminium, Fer, Titane, Plomb, Thorium et Uranium (radioactifs), Mercure, Cadmium, Chrome) qui sont non biodégradables dans le temps et qui se cumulent jusqu'à saturation!

* Une prise en considération des problèmes liés aux questions de santé publique entraînant une catastrophe sanitaire en devenir sans précédent.

Ces rejets liquides (270 M3/Heure soit 2 piscines olympiques par jour) se diffuseront largement dans le périmètre du Parc national et au-delà, jusqu'à nos côtes et nos plages, ils auront un impact désastreux, sur notre santé, sur le plancton, la faune et la flore marines, empoisonneront la mer dans laquelle nous nous baignons (Une étude a démontré qu'à chaque baignade nous avalons en moyenne 40ml d'eau de mer) et les poissons que nous mangeons.

* Une prise en considération de financement d'études indépendantes sur le suivi d'impact sur les poissons que nous mangeons.

consommons. Les analyses demandées (pour la enquête ANSES) effectuent sur le canyon de la Cassidaigne pour nourricier de la zone Marseille Cassis La Ciotat. Elles ne sont pas intégrées à la présente enquête.

* Une prise en considération du phénomène de « Upwelling » qui lorsque le Mistral souffle et qui chasse au large les eaux chaudes de surfaces fait remonter tous les nutriments des grandes profondeurs du canyon de la Cassidaigne, considérée comme « remarquable » pour la Méditerranée, pour nourrir les poissons et régénérer les écosystèmes conséquent fait remonter également le cocktail chimique des matériaux lourds.

De plus, le courant Ligure qui prend naissance dans le golfe de Gênes et qui circule d'Est en Ouest ramènera vers le littoral et les plages, les produits toxiques et radioactifs du rejet.

Une chronique d'une mort annoncée, lente et irréversible, d'une biodiversité riche, d'un patrimoine naturel et millénaire en dépit du bon sens, du bien de tous et des programmes de la Humanité.

* Une prise en considération des objectifs de la Présidence de la République et de la grande conférence environnementale de la COP21. La conférence de Paris doit adresser aux acteurs économiques et financiers les signaux nécessaires à l'orientation de leurs investissements, afin d'engager la transition vers des économies bas carbone respectueuse de l'environnement.

* Une prise en considération de la immense perte économique, pour la région PACA, dans un rapport de 1 à 30 fois supérieur sur les retombées financières, sur les secteurs, du tourisme avec une projection d'une baisse de fréquentation (commerces, hébergements, restauration, loisirs, culture, etcéte), des matiers de la pêche, de l'image des villes balnéaires et leur pavillon bleu, pour lesquels les institutions se donnent beaucoup de mal et injectent des millions d'â,-.

STOP aux rejets liquides d'effluents toxiques et chimiques en mer

NON ACCEPTONS PAS L'INACCEPTABLE !

Donnez votre Avis à la enquête publique
Chaque geste compte !

Alain MATESI
Président-Fondateur de CoLLecT-iF
Co-Fondateur de La Ciotat Cœur de Parc
Membre du Grenelle de l'Environnement et de la Mer
Membre du Conseil Consultatif Régional de la Mer PACA